

PÔLE RESSOURCES

LES MISSIONS DU PÔLE

- Veilles et prospectives sur les politiques publiques et les programmes de financement : européens, nationaux, régionaux...
- Ingénierie financière et ingénierie de projet
- Gestion des conventions. Coordination des projets européens portés par la Chambre d'agriculture
- Comptabilité et ressources humaines
- Gestion de la Maison de l'Agriculture

CONTACTS PÔLE RESSOURCES

**Catherine BLOT**

Chef du service financier
04 68 35 74 01 / 07 50 62 06 33
c.blot@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Jean-Charles GLEIZES**

Agent comptable
06 77 22 60 51
agent.comptable@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Marie-France YUNGMANN**

Opérations comptables, financières et administratives | CRA
04 68 35 85 90
comptabilite@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Sophie GABOLDE**

Responsable mission Programmes | Ingénierie financière
04 68 35 74 02 / 06 08 60 94 90
s.gabolde@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Elvina NAVARRO LAVOYER**

Chargée d'études d'ingénierie financière & outils de pilotage
04 68 35 85 98 / 06 02 10 95 28
ingefi@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Priscilla BONY**

Gestionnaire Ressources Humaines de proximité et paie | CRA
04 68 35 74 24
priscilla.bony@occitanie.chambagri.fr

**Marie-Carmen CIATTONI**

Assistante | Moyens généraux
04 68 35 87 83
amenagement@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**René DEULOFEU**

Agent d'entretien

**Marina BRIAL VILAREGUT**

Service financier
06 77 22 60 51
m.brial@pyrenees-orientales.chambagri.fr

NOS ACCOMPAGNEMENTS

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

ACCOMPAGNEMENT NOS CONSEILS STRATÉGIQUES

• CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTO

Un diagnostic de vos pratiques phytosanitaires vous permettra d'établir un plan d'action afin de limiter l'impact environnemental et garantir la protection de vos cultures dans le respect de la réglementation. Repensez votre système de protection des cultures et améliorez les performances de votre exploitation avec un expert dédié.

• CONTRAT AGRICULTURE DURABLE

La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales vous propose un accompagnement en amont d'un changement de pratiques ou de la mise en place d'un investissement, avec la réalisation d'un « contrat d'agriculture durable ». Le contrat d'agriculture durable bénéficie d'un financement du Conseil Régional afin de vous permettre de bénéficier d'un temps d'écoute et d'échanges spécifiques avec un « accompagnateur » de la chambre d'agriculture. L'objectif est de vous poser les bonnes questions, et de sécuriser les changements. Il s'agit concrètement d'un diagnostic stratégique permettant la construction d'un plan d'actions afin d'orienter votre exploitation vers une agriculture durable et viable. L'engagement dans un CAD vous permettra un accès priorisé aux dispositifs régionaux d'aide à l'investissement.

PROGRAMME ECOPHYTO ET FERMES DEPHY

La chambre d'agriculture participe activement au déploiement du plan ECOPHYTO sur le département et tout particulièrement pour 2 des 6 axes de ce plan : l'expérimentation et les groupes fermes

DEPHY EXPE : 4 dispositifs d'expérimentation de ce type ont été mis en place par la chambre d'agriculture au cours de ces dernières années. En viticulture à la station viti-vinicole de Tresserre avec le dispositif ECOVITI en fruits et légumes à la Sica CENTREX avec le dispositif ECOLEG pour le maraichage de plein champ (artichaut, salades...), le dispositif ECOPECHE pour la culture du pêcher et le dispositif CAPRED pour la culture de l'abricotier.

FERMES DEPHY : 4 réseaux fermes DEPHY ont été mis en place dans le département et animés par des ingénieurs réseaux de la chambre d'agriculture. Un réseau en viticulture sur le territoire des Aspres, un réseau en maraichage de plein champ en Salanque et 2 réseaux en arboriculture à l'échelle de la plaine du Roussillon, un réseau pour la culture du pêcher et un réseau pour la culture de l'abricotier.

FORMATION CERTIPHYTO

Obligatoire pour tout utilisateur de produits phytosanitaires (2 catégories : décideur et applicateur). Obtention du primo certificat après le suivi d'une formation de 2 jours et validation du test final. Le Certiphyto est à renouveler tous les 10 ans pour les personnes l'ayant passé avant octobre 2016 et tous les 5 ans après octobre 2016.

Une fois votre attestation de formation reçue, vous pouvez faire votre demande de carte ou de renouvellement sur le site www.service-public.fr.

2 possibilités pour le renouveler :

1 > Vous vous êtes inscrits ou avez suivi une ou plusieurs formations « Ecophyto »* sur une durée totale de 14h, après le 01/01/2018 et au moins 4 mois avant la fin de validité de votre Certiphyto. Le VIVEA vous contactera pour passer un module à distance en ligne (2h). Une fois validé, vous pourrez alors télécharger votre attestation de formation.

2 > Avant la fin de validité de votre Certiphyto, vous passez 1 jour de formation en salle.

CONTACTS PARTENAIRES

**CIVAM BIO 66**

15 Avenue de Grande Bretagne, 66000 Perpignan
04 68 35 34 12
www.bio66.com

